

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2007
Publication : 14/12/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP 3e/135-07
Séance du 7 DEC. 2007

Routes Départementales

Constructions et rénovations d'ouvrages d'art RD 19 - Réparation de l'ouvrage sur la RN 66 à Wittelsheim

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente ;
- VU la délibération du Conseil Général n° E8 - 2007/1 - 5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente ;
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/1 - 3^{ème}/06 du 15 décembre 2006, relative au Budget Primitif 2007 ;
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Détermine la nature et l'étendue des besoins à satisfaire comme suit :

Marché de travaux :

- RD 19 - Réparation de l'ouvrage sur la RN 66 à Wittelsheim selon l'inscription budgétaire suivante :
Programme AO34 - 2007/chapitre 21/nature 2151/fonction 621 ;

- ❖ Décide de l'opportunité de cette opération et en approuve le programme, ainsi que la faisabilité technique et financière ;
- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à souscrire le marché nécessaire, ainsi que tout document s'y rapportant après mise en œuvre des consultations y afférentes ;
- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à prendre toute décision concernant l'exécution (notamment sous-traitance, avenant sans incidence financière positive, prolongation des délais, décision de poursuivre...) et le règlement du marché nécessaire, conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à prélever les crédits de paiement nécessaires sur le programme A034 - millésime 2007- chapitre 21, nature 2151, fonction 621, sous réserve du vote des crédits correspondants par l'assemblée délibérante.

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté

.....voix contre

.....abstentions